ECONOMIE ET DROITS HUMAINS

Infolettre pour les parlementaires suisses I session d'hiver 2014

Au cœur de l'actualité

Principes directeurs de l'ONU : la marche lente des Plans d'action nationaux

En juin 2011, le Conseil des droits de l'homme a adopté à l'unanimité les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et droits humains. Ces principes s'articulent autour de trois piliers, élaborés par le professeur John Ruggie : le devoir des Etats de protéger les droits humains, la responsabilité des entreprises de les respecter, et la nécessité de garantir aux victimes un accès à des voies de recours.

Les Etats sont appelés à promouvoir et mettre en œuvre ces principes, notamment en développant des plans d'action nationaux. Dans sa stratégie 2011-2014 sur la responsabilité sociale des entreprises, la Commission européenne a ainsi convié ses membres à développer de tels plans. La voie proposée allie mesures volontaires et règles contraignantes, selon le « smart mix » préconisé par John Ruggie.

La Grande-Bretagne a été le premier pays à présenter son plan national, suivi par les Pays-Bas, le Danemark et la Finlande. D'autres pays ont publié des ébauches de leur plan ou des études d'impact, comme l'Espagne, l'Italie, la Norvège, la France, l'Allemagne et les Etat-Unis. L'Irlande a entamé début novembre des consultations. Le ministre des Affaires étrangères et du commerce a insisté sur l'importance de garantir la réputation des entreprises et par là-même celle du pays. Cela d'autant plus, a-t-il souligné, que 40% des plus grandes entités économiques mondiales ne sont pas des Etats, mais des entreprises. Dans les pays en développement, seuls la Tanzanie et le Mozambique ont démarré un processus de consultation et d'évaluation en vue de l'élaboration de leur plan. L'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Maroc ainsi que la Lettonie ont annoncé leur intention de le faire.

En termes de contenu, plusieurs plans nationaux demeurent assez généraux. Ils énoncent davantage des principes qu'ils ne sont de véritables « feuilles de route ». Ils restent également assez vagues sur la mise en œuvre du troisième pilier (accès à des voies de recours).

La problématique économie et droits humains/environnement gagne de plus en plus en importance. Avec cette infolettre, la coalition « Droit sans frontières », qui s'engage pour des règles contraignantes pour les multinationales, entend informer à chaque session sur les principaux développements et événements en matière d'économie et de droits humains.

La Finlande annonce toutefois vouloir analyser systématiquement les lacunes de sa législation à la lumière des Principes directeurs de l'ONU, avec un accent sur la diligence raisonnable, l'obligation de reporting et l'accès à la justice.

Etant donné que la majorité des Etats n'ont pas encore signifié clairement leur intention de publier leur plan national, ICAR (International Corporate Accountability Rountable) et le Danish Institute for Human Rights ont développé des conseils et des outils pour faciliter les démarches. (National Action Plans on Business and Human Rights – A Toolkit for the Development, Implementation, and Review of State Commitments to Business and Human Rights Frameworks.)

Scène internationale

La moitié des entreprises européennes cotées en bourse ne respectent pas les droits humains

Un rapport de la Coalition européenne pour la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, publié fin octobre, révèle qu'au cours des dix dernières années, la moitié des entreprises européennes cotées en bourse ont commis de graves violations des droits humains. La recherche repose sur les rapports publiés par des organisations non gouvernementales et des articles parus dans la presse européenne, donc sur des cas connus et documentés à ce jour. Elle analyse les principaux secteurs économiques, de la finance à l'extraction minière, en passant par l'industrie pharmaceutique et le textile. Alors que l'Union européenne s'apprête à actualiser sa stratégie sur la responsabilité sociale, ce rapport rappelle la nécessité d'un cadre politique clair, pour toutes les entreprises : « Depuis l'adoption des Principes directeurs de l'ONU, les entreprises progressistes prennent des mesures concrètes, explique Jérôme Chaplier, coordinateur de la coalition. Maintenant c'est à l'Union européenne de jouer son rôle et d'exiger de toutes les entreprises qu'elles mettent en place un processus de diligence raisonnable en matière de droits humains. »

Devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement

En octobre, 70 évêques catholiques du monde entier, dont celui de Bâle Felix Gmür, ont lancé un appel à l'Union européenne. Ils y demandent un devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement des entreprises de matières premières, afin de mettre un terme à la complicité dans le financement de conflits armés. Le projet de directive de la Commission européenne de mars 2014 va certes dans la bonne direction, mais il n'est pas assez conséquent. Pour que les matières premières soient extraites de manière responsable, des règles contraignantes sont nécessaires. « Le moment est maintenant venu de profiter de cette dynamique positive en instaurant des règles ambitieuses en matière de devoir de diligence des entreprises pour les ressources naturelles originaires de zones de conflit ou à haut risque. » (déclaration à télécharger sur www.cidse.org)

Scène suisse

Conseil des Etats : oui à un rapport sur la réparation

Le Conseil des Etats a approuvé le 26.11 le postulat 14.3663. Ce dernier exige un rapport sur les mesures judiciaires et non judiciaires mises en œuvre dans d'autres Etats pour que les personnes dont les droits humains ont été violés par une entreprise dans un Etat-hôte, puissent obtenir un accès effectif à la réparation dans l'Etat d'origine des entreprises. De plus, le Conseil fédéral est chargé d'examiner quelles seraient les mesures appropriées pour la Suisse. Avec cette décision, la voie est ouverte pour que le Conseil fédéral puisse combler une lacune importante dans l'état des lieux sur économie et droits humains.

Devoir de diligence : motion de la CPE-N ajournée

La motion 14.3671 de la CPE-N, qui demande un projet de loi sur un devoir de diligence des entreprises, était initialement à l'ordre du jour de la session d'hiver. Son traitement a été renvoyé, vraisemblablement à la session de printemps.

Gouvernance des entreprises : un code minimal

Economiesuisse a mis à jour son « Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise ». Il reste volontaire et sans système de contrôle – les entreprises sont simplement tenues d'« expliquer » en cas de non-conformité. La fondation Ethos, peu enthousiaste, a regretté l'absence du principe d'égalité des actionnaires (une action, une voix) ainsi que la faiblesse des dispositions sur la représentation des femmes dans les conseils d'administration. Concernant les tâches de ces derniers, le code ne va guère plus loin que le droit actuel des actionnaires. Il dit juste qu'ils doivent « se laisser guider par l'objectif d'un développement durable de l'entreprise ». Une formule ambiguë et minimale, selon les ONG. Ambiguë, car la durabilité et les risques à gérer sont clairement ceux de l'entreprise et non ceux des sociétés et de l'environnement touchés par ses activités. Minimale, car – contrairement au droit anglais par exemple – le devoir de vigilance n'inclut pas la prise en compte des droits de l'homme et des communautés. Pour un code qui entend « servir de référence » et « faire de la Suisse une pionnière à l'échelle internationale », on ne peut que s'étonner de l'ignorance des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Exemple de cas

L'émission *Rundschau* de la SRF confronte Glencore aux victimes de l'asthme

Glencore prend des mesures importantes pour convaincre les parlementaires et l'opinion publique de ses efforts en matière de durabilité. Le reportage sur Glencore en Zambie diffusé récemment par la télévision alémanique montre pourtant une toute autre réalité. La mine de cuivre de Mopani exploitée par la firme zougoise fait depuis longtemps l'objet de lourdes critiques, en raison de ses émissions trop élevées de dioxyde de soufre. Des rapports font état de décès dans la région. En mars, *Rundschau* a enquêté sur place, en réalisant ses propres mesures de la qualité de l'air. Six mois plus tard, le magazine d'actualité apporte des précisions et aborde de nouveaux éléments chocs avec le responsable de la durabilité de Glencore, Michael Fahrbach. SRF *Rundschau*, 22.10.2014, lien direct vers l'émission (20 min.): http://tinyurl.com/mtngyay

Autres infos

Pour des informations actuelles et approfondies sur la thématique droits humains et économie :

- www.droitsansfrontieres.ch
- Centre suisse de compétence pour les droits humains, domaine droits humains et économie : www.skmr.ch
- Business & Human Rights Resource Centre, London : www.business-humanrights.org

Impressum
« Droit sans frontières » est une coalition de plus de 50 organisations de développement et de droits humains, associations d'environnement et de femmes, syndicats, groupes d'Eglise et associations d'actionnaires critiques. Elle s'engage pour des règles contraignantes obligeant les multinationales à respecter les droits humains et l'environnement partout dans le monde. www.droitsansfrontieres.ch